

Séance du mardi 11 mars 2025

Date de la convocation: 25/02/2025

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 16

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Méline JEAN, Sylvie AFANYAN, Céline GALLAND, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Julien BESSE, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Eric SURMONT

Votants : 10

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Albane ANCELIN

DLIB_2025_01 - Objet : participation aux frais du rased

Le président rappelle les dispositions du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Il intervient sur les communes de Bouleurs, Changis-sur-Marne, Crécy la Chapelle, Giremoutiers, La Haute Maison, Maisoncelles-en-Brie, Saint Jean Les Deux Jumeaux, Sancy les Meaux, Coulommes, Vaucourtois, Villiers sur Morin, Voulangis et Dammartin-sur-Tigeaux.

Considérant que le financement du fonctionnement du RASED incombe aux communes ;

Considérant que le RASED n'a pas de budget propre ;

Considérant l'acceptation de la commune de Crécy la Chapelle de mettre à disposition un bureau dans l'enceinte de l'école élémentaire l'Eau Vice depuis 2014 et de prendre en charge les coûts de fonctionnement et d'investissement en cas de besoin ;

Considérant le courrier de la commune de Crécy la Chapelle présentant le bilan des dépenses en date du 14 janvier 2025 et la répartition par communes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le bilan et sa répartition,

- Accepte le versement de la participation de 116,29 € au titre de la période présentée.

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2025 077-257703363-20250311-DLIB_2025_01-DE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Signé électroniquement par
Monsieur Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le publié ou notifié le

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2025 077-257703363-20250311-DLIB_2025_01-DE